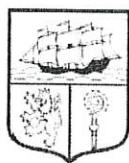


DEPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

**N°13 –  
ENFANCE/JEUNESSE**

**Tarifs classe de neige 2023  
pour les élèves des  
établissements scolaires  
privés : fixation de la  
participation des familles**

Rapporteur : Patricia  
Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 novembre 2022 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier (*à partir de la délibération n°6*), Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux (*à partir de la délibération n°4*), Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée
- Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué, à Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale, à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint
- Noémie Troubat, conseillère municipale, à Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint

**Absents :**

Nicolas Charrier (*jusqu'à la délibération n°5*)  
Yvette Debarbieux (*jusqu'à la délibération n°3*)

**Date de la convocation :** 3 novembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

**N°13 – ENFANCE/JEUNESSE**

**AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022**

**Tarifs classe de neige 2023 pour les élèves des établissements scolaires privés : fixation de la participation des familles**

Madame Arribas-Olano, adjointe, expose :

Les élèves des classes de cours moyens des établissements scolaires privés participeront en 2023 à des classes de neige organisées par la commune et l'éducation nationale.

Les effectifs prévisionnels sont les suivants :

ECOLES CONCERNEES	EFFECTIFS PREVUS	ORGANISME ACCUEIL
Ecole Sainte Famille d'Urquijo et Ikastola du 23 au 27 janvier	68 élèves et 7 adultes	VVF Villages Piau Engaly
Ecole Sainte Famille d'Urquijo du 6 au 10 mars	52 élèves et 6 adultes	
Ecole Sainte Famille d'Urquijo du 13 au 17 mars	53 élèves et 6 adultes	

Le coût global de l'organisation de ces classes de neige pour 2023 incluant les hébergements ainsi que les différentes prestations de service (transport, forfaits remontées, cours de ski...) a été évalué à 80 000 € (dont 40 000€ pour l'hébergement).

Comme chaque année, les familles participeront financièrement à ces séjours. Le dispositif de participation journalière des familles proposé est le suivant :

- 40 €/jour pour les familles de Saint-Jean-de-Luz (36€ en 2022) soit 200 € le séjour.
- 55 €/jour pour les familles non luziennes (46 € en 2022) soit 275 € le séjour.

Pour mémoire, le CCAS de Saint-Jean-de-Luz peut accompagner financièrement les familles en fonction de leur quotient familial.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la participation financière des familles telle qu'indiquée ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Petite enfance, jeunesse et éducation » du 19 octobre 2022,
- Approuve la participation financière des familles telle qu'indiquée ci-dessus,

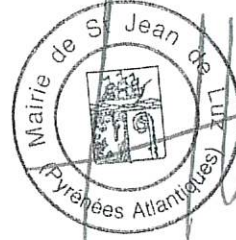
AFFICHÉ LE 15 NOV. 2022

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,



Jean-François Irigoyen